Image not found or type unknown

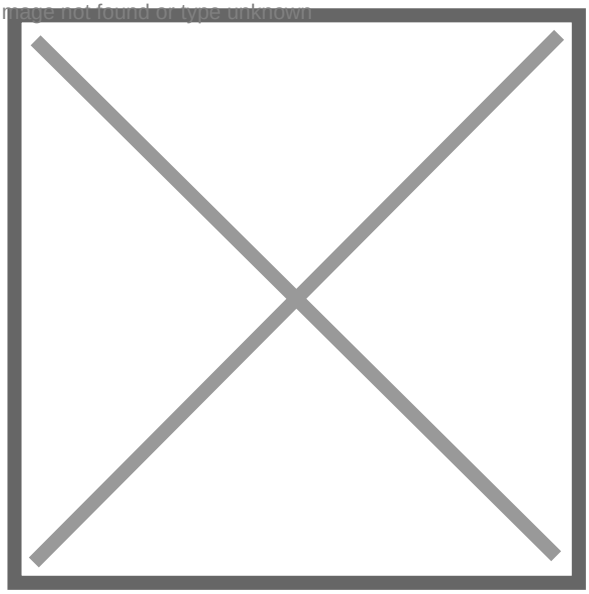

Locataire qui ne veut pas payer le loyer

Par **Mary**, le **17/06/2011** à **20:55**

Bonjour,

Je vous écrit car cela fait 4 mois que la locataire ne paie pas le loyer, elle nous doit environ 5000 euros, mon père a donc attendu qu'elle quitte la maison hier pour bloquer la porte d'entrée, mais elle a était saisir la police qui ont eu un papier stipulant qu'ils avaient le droit de la laisser entrer donc actuellement elle est retournée dans la maison.
Ce n'est pas la première fois qu'on l'a averti de l'expulser ou de couper l'eau ou l'electricité si elle ne payait pas.
Mes parents l'ont aidés a se loger en Décembre car elle a 3 enfants ils ont pensés à ses enfants et lui on fait signer un papier disant que si elle n'arrive pas a payer le loyer qu'elle partirait or elle ne veut pas partir, ne paie pas, de plus elle ne travaille pas et elle ose encore aller porter plainte pour sequestration alors que nous n'avons pas les clefs.. Nous avons toutes les lettres recommandées, et les contrats..
Lors de la signature du contrat qu'elle travaillait etc... alors qu'elle ne travaille pas elle a 3 enfants à charge et leur fait vivre ce calvaire et à nous aussi

Nous avons besoin d'un avocat et de faire partir cette personne qui a suffisament profité de la gentillesse de mes parents.

Que pouvons nous faire?

Merci

Par **Marion2**, le **17/06/2011** à **21:38**

Il y a un bail de signé ?

Par **Mary**, le **17/06/2011** à **22:00**

Bonjour,

Oui tout a était fait sur papier et signé, on a tout gardé meme ses lettres.
Et la la police à donc défoncé la seconde porte que mon père a superposé sur la porte initiale pour les laisser entrer sur papier du procureur a l'instant mais on ne comprend pas pourquoi la police ne nous a prévenu, c'est la locataire qui nous a appelé pour nous le dire sur un ton sarcastique.

Par **mimi493**, le **17/06/2011** à **22:21**

Mais parce que votre père se conduit comme un voyou ! Couper l'eau, l'électricité, bloquer la porte, mais il se prend pour qui ? Il risque une condamnation au pénal.

[citation]lui on fait signer un papier disant que si elle n'arrive pas a payer le loyer qu'elle partirait[/citation] ce qui est totalement illégal !
Il y a quoi exactement sur ce papier ?
S'il n'y a pas de clause résolutoire, il n'est même pas possible d'obtenir son expulsion.

Par **Mary**, le **17/06/2011** à **22:34**

Oui c'est peut-être pour ca que la police a débloqué la porte et la laissé entrer ce que je peux comprendre...

Non en fait je me suis mal exprimée quand mon père avait coupé l'eau une fois pour l'a faire réagir elle a payé la moitiée et non la totalité, et elle nous a écrit par elle meme un mot qui dit que si elle ne payait pas elle était totalement d'accord si on coupait l'eau ou autre. Mais les mois suivant elle payait la moitiée donc nous ne disions rien mais aujourd'hui nous ne pouvons rien faire et ca fait 4 moi de loyer impayés.

Nous avons envoyés au moins 4 courriers recommandés concernant les retards de loyer et également nous avons eu un chèque en bois.

Actuellement nous ne pouvons qu'attendre et saisir la justice je pense que nous ne pourrons rien faire

Par **mimi493**, le **18/06/2011** à **00:08**

Mais votre père a rempli le papier de la CAF, il a déclaré la location ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

Par **Mary**, le **18/06/2011** à **00:14**

Oui bien sur qu'il la declaré et elle touche les allocations

Par **mimi493**, le **18/06/2011** à **02:20**

Donc déjà dès le 1er impayé, votre père a fait les démarches à la CAF pour toucher directement l'aide au logement ?

Par **Mary**, le **18/06/2011** à **02:59**

Non il l'a declaré a la CAF (si je ne me trompe pas) apres la signature du contrat de location afin qu'elle puisse toucher les allocations. Comme je l'ai dit il a vraiment fait en sorte de l'aider elle et ses 3 enfants, qu'elle puisse toucher les allocations car elle ne travaille pas et en retour elle refuse de payer. Au debut elle donnait toujours un tiers du montant ou la moitiee puis ensuite les dettes s'accumulent forcement avec les mois qui passent...
Alors si nous saisissons le tribunal de grande instance et qu'on attend une date pour que l'affaire soit presente au juge, cette dame aura encore le droit de rester chez nous sans payer? Quels sont nos droits face a ce genre de situation?

Par **mimi493**, le **18/06/2011** à **03:34**

Je vous parlais du fait que votre père ait demandé à toucher DIRECTEMENT l'aide au logement.

Vous n'avez pas non plus répondu sur le bail

Par **pierre540**, le **14/07/2011** à **06:21**

Bonjour,

J 'ai des locataires qui ne paie pas leur loyer depuis 2 ans. J'ai donné congé à ces dernièrs 6 mois avant la fin du bail afin d'habiter le logement.

Je suis a la recherche d une societe de securite privee ou agents securite privee pour m aider a mettre les locataires dehors et changer les serrures.

Malheuresement apres 2 ans de tribunal avocat huissier rien ne bouge, donc je pense que la

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés

derniere solution sera choisie.

Merci de m aider ou de m orienter envers societe serieuse

Cordialement

Par **Chris92400**, le **27/07/2011** à **16:15**

Pour 8% du prix du loyer, il est possible de confier la gestion locative de son bien à une société spécialisé qui vous assure contre les loyers impayés ? pourquoi ne pas avoir choisi cette solution ?
Mon locataire ne paie plus depuis 1 an... mais je recois mes loyers par l'assureur... de plus au bout de 3 mois d'impayés un jugement du tribunal était déjà prononcé contre le locataire...
Je ne comprend pas pourquoi des particuliers tentent de recouvrer seul des loyers ! chacun son boulot !

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés